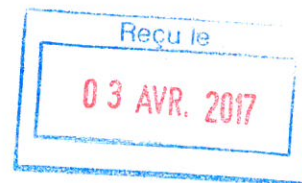


L'Union Populaire Républicaine  
Bureau de campagne  
12, avenue de Wagram  
75008 Paris



A l'intention de  
Monsieur Jean-Marie ANDRES  
Président des AFC

Le 27 mars 2017,

Monsieur le Président,

Nous avons bien pris connaissance de votre missive et nous vous en remercions.

Vos questions sont d'ailleurs légitimes, mais il convient de vous rappeler que les sujets sur lesquels vous nous interpellez sont des considérations législatives et non pas présidentielles : le seul Président ne peut pas agir sur la loi, il doit également compter sur une majorité à l'Assemblée Nationale pour que de telles lois soient proposées, promulguées, ou même rappelées. L'article 5 de la Constitution prévoit en effet que le rôle du Président de la République est un rôle d'arbitrage, qu'il est le garant de l'indépendance nationale et du respect des traités.

Nos candidats aux élections législatives veilleront à faire avancer dans le débat public ces sujets afin que les français puissent en conscience, désigner les législateurs qui feront en sorte que des propositions comme celles que vous défendez soient débattues.

Vos questions sont primordiales, mais ne pouvant y répondre dans leur précision, nous voudrions toutefois vous rappeler les grands axes du programme de M. François ASSELINEAU.

- Remettre au premier plan le principe de la laïcité et du refus du communautarisme.
- Former des citoyens instruits et libres. Les années d'école élémentaire doivent être consacrées à l'apprentissage de l'écriture, du français, du calcul, de l'histoire et de la géographie française. Il faut pour cela réviser les volumes horaires attribués tout en conservant du temps pour les activités artistiques et sportives. Donner la préférence aux méthodes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ayant fait leur preuve.

- L'histoire doit être débarrassée de tout dogmatisme et observer une obligation de réserve sur les événements trop contemporains
- Veiller à l'indépendance et à la neutralité de l'éducation nationale en créant un conseil de l'éducation et un conseil des programmes libérés de l'influence du monde économique, et constitués de membres issus des communautés littéraire, scientifique et éducative. La loi doit prohiber la promotion du consumérisme au sein des établissements et ces derniers privilégier l'utilisation des logiciels libres. La préférence réglementaire doit être donnée aux partenariats publics

Nous vous indiquons également que nous instaurerons le référendum d'initiative populaire : sous couvert de la validation de la constitutionnalité de la question posée, si cinq cent mille citoyens déposent leur signature en mairie, cette question sera posée comme référendum à l'ensemble de la population.

Dans le cadre de cette élection présidentielle, nous vous invitons chaleureusement à découvrir notre programme et nos analyses sur notre site internet [www.upr.fr](http://www.upr.fr)

Salutations républicaines,

Jean-Baptiste Baron  
Service Courrier de Campagne